



SMITRED OUEST D'ARMOR

SIEGE SOCIAL :

Site du Quelven

22 140 - PLUZUNET

Tél. : 02 96 54 65 10

E-mail : accueil@valorys.com

Site internet : www.valorys.com

RAPPORT SUR LE DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024



ASSEMBLEE GENERALE DU 14 FEVRIER 2024

SMITRED OUEST D'ARMOR

SOMMAIRE

1/ PRÉSENTATION DU SMITRED Ouest d'Armor - VALORYS	Page 3
2/ GESTION DU SMITRED Ouest d'Armor	Page 7
2.1. Dispositions générales	Page 7
2.2. Gestion du syndicat	Page 8
2.3. Fonctionnement du syndicat	Page 9
3/ LES GISEMENTS	Page 11
3.1. Tonnages 2023	Page 11
3.2. Convention SMITRED/SIRCOB	Page 12
3.3. Performances collecte sélective 2022	Page 12
3.4. Evolution des gisements en 2024	Page 13
4/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024	Page 14
4.1. Perspectives 2024 en fonctionnement	Page 14
4.2. Perspectives 2024 en investissement	Page 17
4.3. Bilan PPI 2020 à 2024	Page 19
5/ STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE DU SMITRED	Page 20
5.1. Situation de la dette	Page 20
5.2. Structure de la dette	Page 21
5.3. Perspectives d'évolution de la dette actuelle	Page 22
6/ CONCLUSION	Page 22

1/ PRÉSENTATION DU SMITRED OUEST D'ARMOR - VALORYS

Par application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par Mr le Préfet des Côtes d'Armor en date du 29 mars 2016, le SMITRED Ouest d'Armor (Syndicat Mixte pour le Tri, le Recyclage et l'Élimination des Déchets) est une collectivité territoriale composée depuis le 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- **Lannion-Trégor Communauté (LTC)**: fusion au 1^{er} Janvier 2017 de Lannion-Trégor Communauté, Communauté de Communes de la Presqu'île de Lézardrieux et Communauté de Communes du Haut-Trégor et intégration au 1^{er} Janvier 2020 des communes de l'ex-communauté du Centre Trégor.
- **Guingamp Paimpol Agglomération (GPA)**: fusion au 1^{er} Janvier 2017 de Guingamp-communauté, Communauté de Communes de Paimpol-Goëlo, Communauté de Communes de Belle-Isle-En-Terre, Communauté de Communes de Bourbriac, Communauté de Communes de Pontrieux et la Communauté de Communes de Callac et intégration au 1^{er} janvier 2020 des communes de l'ex Communauté de Communes de Bégard.
- **L'Île de Bréhat**

Soit une population totale de : 180 324 habitants (données Insee au 01/01/2024).

Le SMITRED a pour compétence le traitement des déchets ménagers et assimilés (ordures ménagères, collecte sélective, encombrants, déchets végétaux, déchets industriels banals, bois, etc...) des 115 communes présentes sur son territoire. Il assure, en conséquence, les études, la réalisation et la gestion des installations et des équipements nécessaires pour mener à bien ses missions.

Conformément à la loi Chevènement sur les déchets, le SMITRED Ouest d'Armor et ses adhérents appliquent la séparation de la compétence « Élimination des déchets ménagers et assimilés » en 2 compétences à savoir :

- La compétence « collecte » qui est assurée par les collectivités adhérentes. Elle comprend la collecte sélective, la collecte des OMR et assimilés, ainsi que les déchèteries.
- La compétence « traitement » qui est assurée par le SMITRED Ouest d'Armor ainsi que toutes les prestations liées.

En outre, le SMITRED Ouest d'Armor, par sa fonction fédératrice et dans l'intérêt intercommunal, peut assurer des missions techniques et administratives ainsi que des prestations intellectuelles et de service, au nom et, pour le compte de ses membres conformément à la législation en vigueur.

Le syndicat peut également effectuer des prestations relevant de sa compétence pour le compte des collectivités non-membres du syndicat ou de tiers.

Depuis sa création, le SMITRED Ouest d'Armor n'a cessé d'évoluer pour valoriser toujours plus les déchets qui lui sont confiés, avec le développement du plan multi filières, multi déchets « VALORYS ». Ce plan hiérarchise les modes de valorisation

conformément au Grenelle de l'Environnement et s'inscrit pleinement dans les objectifs de la loi de transition énergétique et croissance verte (LTECV) du 17 août 2015 :

- Valorisation objets
- Valorisation matière
- Valorisation organique
- Valorisation énergétique

L'objectif étant de parvenir à une valorisation optimale, le « zéro décharge » étant à la genèse du SMITRED Ouest d'Armor.

Ainsi, en quelques années sur notre territoire, la gestion des déchets est devenue une véritable gestion des ressources à savoir :

- des objets de réemploi pour nos associations de l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) : EMMAUS, AMISEP,...
- des métaux précieux récupérés via la collecte séparative des déchets électriques, électroménagers et électroniques (or, cuivre, nickel, argent etc..)
- des matières premières pour nos industries : fourniture de matière pour les papeteries, de bois pour une usine bretonne de production de panneaux particules, de papier pour une entreprise Morlaisienne de production de Ouate de cellulose, des métaux pour la sidérurgie, des plastiques pour leur recyclage ...
- des produits valorisables en agriculture : les composts végétaux, urbains ...
- des combustibles : bois énergie pour les chaudières industrielles ...
- de la production d'électricité émise sur le réseau
- de la valorisation énergétique locale : réseau de chaleur pour les serres horticoles et légumières

Les installations de traitement du SMITRED Ouest d'Armor comprennent :

- ◆ Sept centres de transfert : Callac, Pleumeur-Bodou, Guingamp, Plourivo, Minihi-Tréguier, Pleumeur-Gautier, Plestin-les-Grèves
- ◆ Six silos à verre : Callac, Pluzunet, Pleumeur-Bodou, Plourivo, Tréguier, Plouisy
- ◆ Un centre de transit : Pluzunet
- ◆ Deux plateformes de déchets végétaux : Pleumeur-Bodou, Plourivo
- ◆ Une plateforme de valorisation du bois « matière » : Pluzunet
- ◆ Un centre de tri de collecte sélective : Pluzunet
- ◆ Une unité de compostage d'ordures ménagères résiduelles : Pleumeur-Bodou
- ◆ Une unité de co-compostage en aération pilotée : boues de STEP, Bio-déchets, algues vertes) : Pleumeur-Bodou
- ◆ Une unité de broyage des encombrants : Pluzunet
- ◆ Une unité de valorisation énergétique de déchets (UVED) : Pluzunet
- ◆ Une unité de valorisation des mâchefers : Pluzunet
- ◆ Une unité de traitement des boues de STEP sur l'UVED (avril 2016) : Pluzunet

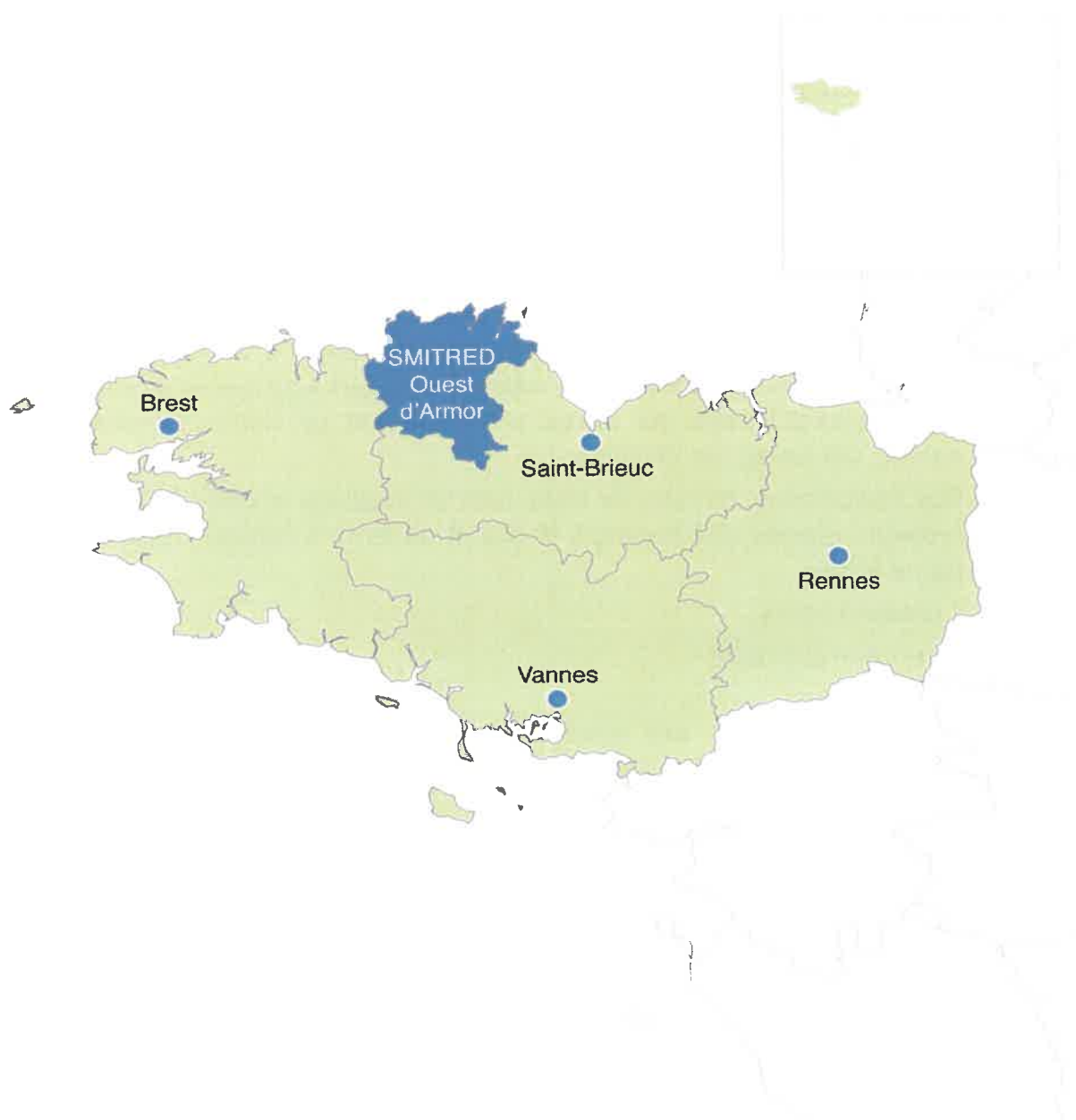
- ◆ Une unité de traitement des DASRI (janvier 2017) : Pluzunet
- ◆ Une unité de traitement du PSE (juin 2018) : Pluzunet
- ◆ Une plateforme de regroupement des textiles pour le centre de tri régional de Pontivy : Pluzunet
- ◆ Une plateforme de regroupement et massification des déchets diffus nécessitant des filières spécifiques extérieures : Pluzunet
- ◆ Un réseau de chaleur desservant 10 hectares de serres et le chauffage des bâtiments du site

Les moyens matériels de traitement du SMITRED Ouest d'Armor comprennent :

- ◆ Des matériels roulants : 11 camions porteurs, 2 BOM, 2 camions plateau, 3 camions hayon, 7 tracteurs routiers, 5 remorques FMA, 6 remorques porte-caissons, 2 remorques à front poussant, 6 tracteurs agricoles et 4 remorques, 23 chargeurs, 2 pelles sur pneus, une mini-pelle, un chariot élévateur, une nacelle, une balayeuse de voirie
- ◆ Des équipements mobiles de traitement de végétaux et bois : 6 broyeurs : 5 broyeurs rapides et 2 broyeurs (1 fixe et un lent), 3 cribles, 1 enjambeur, 1 tonne à lisier.
- ◆ 1 presse à balles.
- ◆ Remorque carburant

La maintenance et l'entretien des matériels sont assurés en régie par le service mécanique qui dispose d'un garage équipé en conséquence sur le site de Pluzunet.

Le SMITRED Ouest d'Armor en Bretagne



Le territoire du SMITRED Ouest d'Armor compte 18 déchèteries dont une « objèterie » sur Lannion, exploitées en régie par les collectivités adhérentes.

Le territoire du SMITRED Ouest d'Armor



2/ GESTION DU SMITRED OUEST D'ARMOR

2.1/ dispositions générales

Le SMITRED Ouest d'Armor a été constitué par :

- arrêté préfectoral du 30 Décembre 1992,
- modifié par arrêté préfectoral du 24 Février 1994 portant adhésion de 11 communes,
- modifié par arrêté préfectoral du 28 Juin 1995 portant adhésion de 12 communes,
- modifié par arrêté préfectoral du 16 juillet 1997 modifiant les compétences et adhésion de 3 communes,

- statuts modifiés par arrêté préfectoral du 31 décembre 2002,
- adhésion de Perros-Guirec par arrêté préfectoral du 16 juillet 2003,
- Extension du périmètre de la Communauté de Communes de Bourbriac (adhésion Kerpert) par arrêté préfectoral du 30 décembre 2003,
- Modification des statuts par arrêtés préfectoraux du 19 avril 2011 (mise à jour de la compétence « traitement », mode de représentativité des délégués suppléants au sein du Comité Syndical et du mode de détermination du nombre de membres au bureau permanent) et du 02 juin 2014 (redéfinition de la liste des collectivités adhérentes suite aux fusions, intégrations ou substitution intervenus dans le cadre du SDCI et d'autre part, de redéfinir les modalités de la compétence collecte et de préciser les prestations liées à l'activité de transport),
- Modification des statuts par arrêté du 16 Juin 2015 suite aux fusions intervenues dans le cadre du schéma départemental de coopération intercommunale,
- Modification des statuts par arrêté du 14 décembre 2016 prenant en compte la modification du périmètre des intercommunalités et de maintenir une large représentativité des collectivités au sein du Comité Syndical.

Une modification des statuts est en cours suite à dissolution du SMICTOM du Menez-Bré et une précision sur la hiérarchie des modes de traitement selon la loi AGEF.

2.2/ Gestion du Syndicat

Depuis 1^{er} janvier 2017, l'application de la Loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite Loi NOTRe, et la mise en œuvre consécutive du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale des Côtes d'Armor arrêté par le Préfet des Côtes d'Armor le 29 mars 2016, ont modifié le périmètre des intercommunalités. Afin de maintenir une large représentativité des collectivités au sein du SMITRED Ouest d'Armor, une modification des statuts a été réalisée portant, notamment, sur la représentation du nombre de délégués au sein du Comité Syndical et du Bureau permanent.

Comité Syndical

Pour l'ensemble des collectivités adhérentes (communautés d'agglomérations et commune isolée), c'est la population totale qui permet de déterminer le nombre de délégués au comité syndical, à savoir :

- 1 siège par tranche de 2 500 habitants.

Soit un total de délégués au conseil syndical : 74 titulaires et 74 suppléants

Bureau Permanent

Le nombre de délégués siégeant au bureau permanent est d'un nombre impair dans la limite de 30 % des membres du comité syndical, décidé par délibération lors de l'installation du comité syndical.

Il est composé de 21 membres titulaires élus par le Comité Syndical, comme suit :

- un Président,
- 5 Vice-Présidents
- 15 Membres titulaires

Afin de faciliter l'obtention des quorums le comité syndical a décidé d'être 10 membres suppléants au bureau permanent, conformément aux statuts.

2.3/ Fonctionnement du Syndicat

2.3.1. Personnels titulaires

Le nombre d'agents titulaires au SMITRED Ouest d'Armor est de 72 (dont deux agents en disponibilité pour convenances personnelles) au 1^{er} Janvier 2024. Le personnel est rémunéré sur la base des grilles indiciaires de la fonction publique territoriale et dispose d'un régime indemnitaire et autres dispositions (Nouvelle Bonification Indiciaire...).

En 2023, trois personnes ont quitté la collectivité. Une personne du service Communication a été mutée dans une autre collectivité, une autre personne du service administratif a intégré une entreprise privée et une autre personne du service transport a fait le choix de quitter la collectivité pour raisons personnelles.

En 2023, une personne du service maintenance a pris une disponibilité pour convenances personnelles.

En 2023, le SMITRED a recruté deux personnes pour l'entretien des locaux du SMITRED Ouest d'Armor. Un poste à temps complet et l'autre à temps non complet.

Deux agents ont été stagiaires au service Mécanique. L'un au poste de Responsable Mécanique, l'autre en tant que Mécanicien.

Au service transport, un agent du service Communication a été muté en interne dans ce service.

Au service compostage, un agent a été muté en interne sur la plateforme bois de Pluzunet.

2.3.2. Personnels auxiliaires

Il est fait appel à des personnels auxiliaires autant que de besoins pour des remplacements, des surcroîts d'activités soit en contractuel, soit en faisant appel, via un marché public, aux entreprises d'insertion. Aussi, il est fait appel à INTER'ESS pour les besoins du centre de tri sur les postes d'opérateurs de tri.

Concernant les services en régie du SMITRED Ouest d'Armor et en cas de surcroît d'activités et/ou d'arrêts maladie, il est fait appel à des personnels auxiliaires.

Tableau récapitulatif du personnel (nombre de postes au 1^{er} janvier 2024)

Services	Titulaires	Auxiliaires	Association INTER'ESS
Administratif	6	0	0
Technique	7	0	0
Communication	4	0	0
Transports	15	2	0
Mécanique	5	0	0
Compostage / Végétaux	12	3	0

Centre de Tri	18	9	9
Plateforme	5	2	0
TOTAL	72	16	3

Le RIFSEEP est en place depuis le printemps 2017 après une concertation avec les représentants du personnel et un avis favorable à l'unanimité en Comité Technique. Ce changement avait fait l'objet d'une large information par le service Ressources humaines à l'ensemble du personnel, en assemblée générale en présence du Président, des Vice-Présidents et de la direction.

Prévision de personnel 2024

Pour l'année 2024, suite au départ du responsable du suivi des éco-organismes, une personne a été recrutée par voie de mutation à compter du 15 janvier 2024.

Un agent au service maintenance est recruté à compter du 1^{er} février 2024, en qualité d'auxiliaire pour une durée de 6 mois. Ce poste sera ensuite consolidé.

2.3.3. Durée effective du travail

Dans le cadre de l'application des nouvelles dispositions du rapport « LAURENT » fixant à 1 607 heures le temps de travail dans la fonction publique, le protocole d'aménagement du temps de travail intégrant ces nouvelles dispositions a été soumis pour avis au comité technique du 13 janvier 2017 et approuvé par délibération du 18 janvier 2017. Le temps de travail est annualisé sur une base de 35 h. Les durées hebdomadaires fluctuent sur 39 h, 37h30 ou 35 heures suivant les contraintes et charges de service, notamment liées à la saisonnalité pour maintenir une continuité de mission de service public. Le centre de tri peut être conduit à travailler en deux brigades, notamment pour faire face aux pointes estivales ou pour résorber des incidents d'exploitation (panne).

Dans le cadre de la loi du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique relative à l'application des 1 607 h effectives, une révision du protocole relatif aux 1 607 h a reçu un avis favorable du Comité Technique en date du 25 Mai 2022 et approuvée par délibération du Bureau Permanent du 25 Mai 2022 avec une date d'effet au 1^{er} Juillet 2022. Le temps de travail hebdomadaire en vigueur au sein du SMITRED Ouest d'Armor est fixé à 39 heures 15 par semaine pour l'ensemble des agents.

Un Compte Epargne Temps est en place au sein de la collectivité depuis 2016, qui fait l'objet d'une provision budgétaire.

2.3.4. Charte du télétravail

La charte du télétravail a été présentée au Comité Technique du 30 Juin 2021 et validée par le Bureau Permanent du 30 Juin 2021. Cette charte vise à donner un cadre formel à l'exercice du télétravail avec l'application de règles claires, transparentes et partagées. Elle vise à harmoniser les pratiques en matière de télétravail et à clarifier les droits et devoirs des agents en matière de télétravail.

La formalisation du télétravail au sein de la présente charte du SMITRED Ouest d'Armor s'inscrit dans la droite ligne des récentes évolutions du cadre réglementaire en la

matière (décret du 4 mai 2020). Une mise à jour a été présentée et a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 17 novembre 2023, et validée par le Bureau Permanent du 27 novembre 2023.

2.3.5. Charte de la formation 2023-2026

La charte de la formation 2023-2026 a été présentée et a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 14 avril 2023, et validée par le Bureau Permanent du 10 mai 2023. Elle est en application depuis le 1^{er} janvier 2023.

2.3.6. Charte Informatique

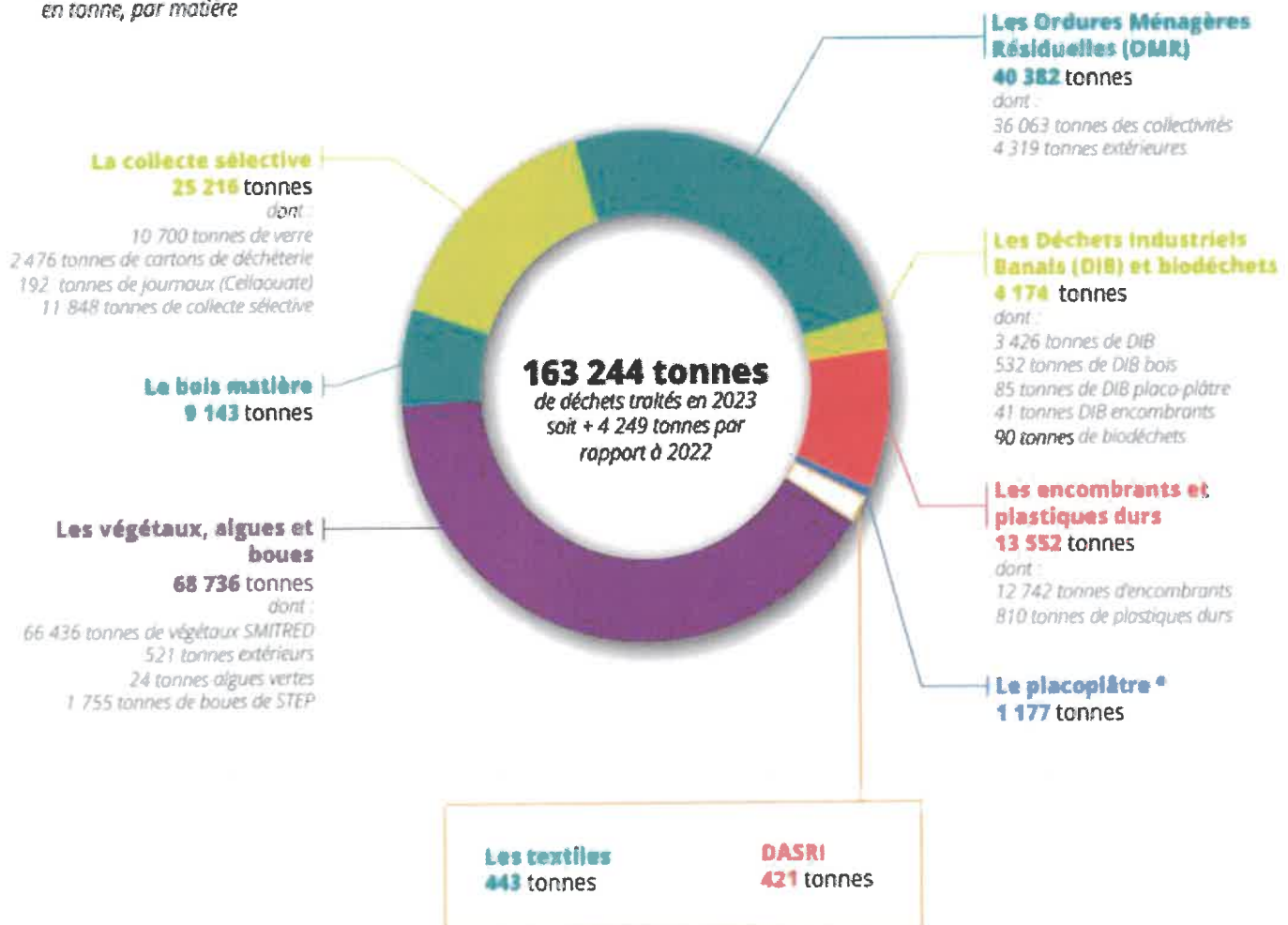
La charte Informatique du SMITRED Ouest d'Armor a été présentée et a reçu un avis favorable au Comité Social Territorial le 19 janvier 2024. Elle sera présentée au Bureau Permanent du 14 février 2024.

3/ LES GISEMENTS

3.1/ Tonnages 2023

RÉPARTITION 2023 DES DÉCHETS TRAITÉS

en tonne, par matière



3.2/ Convention SMITRED/SIRCOB : traitement des déchets Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT

Jusqu'au 31 décembre 2016, la Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT était adhérente au SIRCOB pour le traitement de ses déchets.

Depuis le 1^{er} janvier 2017 les communes de l'Ex-CDC CALLAC-ARGOAT sont adhérentes à Guingamp-Paimpol Agglomération par application du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (S.D.C.I.) adopté le 29 mars 2016 et de l'arrêté préfectoral du 17 novembre 2016 portant création de Guingamp-Paimpol Agglomération.

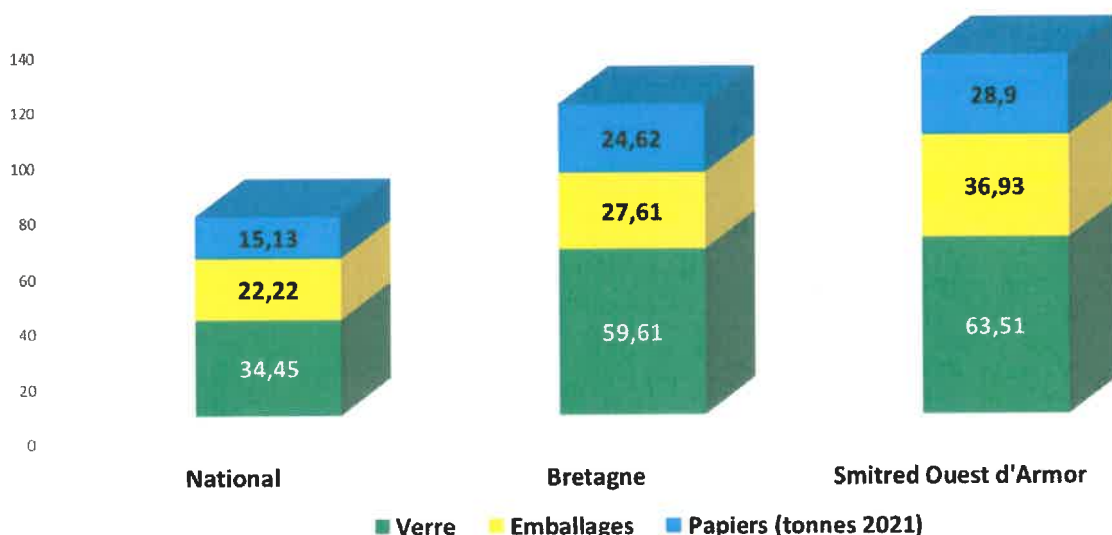
Aussi, afin que le retrait des communes de l'ex-Communauté de Communes CALLAC-ARGOAT n'engendre pas pour le SIRCOB une diminution brutale de leur gisement à traiter et ne pas mettre en difficulté la pérennité de leurs outils de traitement et des marchés publics en cours, une convention a été signée ayant pour objet la définition des modalités administratives, techniques et financières garantissant au SIRCOB des tonnages provenant du SMITRED Ouest d'Armor. La durée de la convention pour les déchets traités sur l'unité d'incinération de Carhaix est de 8 ans à compter du 1^{er} janvier 2017. L'extension des consignes de tri sur le territoire de Callac a été mis en œuvre au 1^{er} janvier 2020 par Guingamp Paimpol Agglomération et la collecte sélective de ce territoire est donc acheminée sur le centre de tri de VALORYS à Pluzunet depuis le 1^{er} janvier 2020.

En 2022 et jusqu'en 2024, les tonnages d'Ordures ménagères résiduelles traités par le SIRCOB demeurent facturés au SMITRED Ouest d'Armor qui les refacturent à l'identique à Guingamp Paimpol Agglomération. Le transport des OMr du centre de transfert vers le SIRCOB est effectué par le service transport du SMITRED Ouest d'Armor.

Le tonnage prévisionnel d'omr qui sera traité par le SIRCOB sera d'environ 1 000 tonnes en 2024 (tonnage stable par rapport à 2023).

3.3/ Performances collecte sélective 2022

Performances 2022 en Kg/an/habitant



Les performances du SMITRED Ouest d'Armor sont largement supérieures aux performances nationales et de la région Bretagne. Afin de conserver les soutiens CITEO (nouveau barème F applicable depuis le 1^{er} janvier 2018), il est indispensable non seulement de maintenir ces performances à leurs niveaux actuels mais encore de toujours les faire progresser. Les enjeux financiers sont conséquents à l'échéance du prochain contrat, aussi il est très important de maintenir une priorité sur les actions de communication au plus proche de la population.

3.4/ Evolution des gisements en 2024

En 2024, les prévisions de tonnages doivent prendre en considération les baisses constatées depuis 2022 et l'émergence de plusieurs nouvelles REP (bricolage, jardinage, jouets, etc...) et surtout celle sur les Produits et Matériaux de Constructions du Bâtiment (PMCB) pourraient avoir un impact très significatif sur les tonnages pris en charge par le SMITRED Ouest d'Armor et ses adhérents.

Concernant les Ordures Ménagères produites par les adhérents du SMITRED Ouest d'Armor, on a constaté une baisse significative entre 2022 et 2023 pour les apports des collectivités adhérentes. On s'oriente pour l'année 2024 vers une stabilité du gisement.

Afin de maintenir le PCI du four à un niveau supportable, il est prévu des apports d'OMR en provenance de Rennes Métropole (environ 2 500 t).

L'enjeu d'une baisse du PCI à long terme est stratégique pour traiter plus de déchets dans l'UVE, ou au moins pour traiter tous les déchets produits par les collectivités adhérentes sans avoir recours à l'enfouissement (fin de la convention SIRCOB pour le traitement des Omr au 31 décembre 2024, fermeture de l'ucom en 2026).

Après une baisse de 420 tonnes entre 2022 et 2023 on s'oriente vers une stabilisation des tonnages prévisionnels en 2024 pour les collectes sélectives d'emballages et papier. Les baisses de tonnage sont liées en partie à l'évolution des gisements (moins de papier et plus de plastiques).

Concernant les végétaux, l'année 2023 a été marquée par un tonnage en hausse accentué avec la tempête CIARAN (+ 15% par rapport à 2022 « année de sécheresse »). Pour l'année 2024 il est prévu une baisse par rapport à l'année 2023 d'environ 10 %. L'écoulement du compost de végétaux ne pose aucun problème auprès du secteur légumier et agricole qui est très demandeur. Il permet également d'accompagner la profession dans sa reconversion en bio.

Le gisement des encombrants a été stable entre 2022 et 2023. Pour 2024, il est prévu que ces tonnages soient en baisse d'environ 1.7 %.

Le gisement du bois a été stable entre 2022 et 2023. Pour 2024, des adhérents est en baisse d'environ 7 %.

Le gisement DIB est en augmentation afin d'atténuer la facturation aux adhérents (4 600 t prévues en 2024).

Courant 2024, les activités de tri du plâtre et plastique durs vont devoir être abandonnées par VALORYS, l'Etat ayant transféré ces activités au secteur privé via l'ECO ORGANISME des produits et matériaux de construction de bâtiment (REP PMCB). Le passage en opérationnelle des filières placoplâtre et plastiques durs aura donc un impact sur les activités du SMITRED.

Le tonnage traité sur l'unité de traitement des boues est en forte baisse, et des délestages sur la plateforme de compostage de Pleumeur-Bodou ont dû être effectués ainsi que des envois en traitement externes. Par ailleurs, l'injection des boues a dû être interrompue depuis fin novembre et est toujours à l'arrêt, du fait de la nécessité d'éliminer des effluents liquides accumulés sur le site –lié aux fortes pluies et aux travaux de toitures. Ces effluents sont éliminés par pulvérisation dans le four en lieu et place des boues de station d'épuration. Pour l'année 2024, il est prévu un tonnage traité réduit estimé à 1300 t.

L'unité de traitement des DASRI est opérationnelle depuis le 1^{er} janvier 2017. Les tonnages proviennent des hôpitaux et divers autres établissements médicalisés (notamment les EPHAD de nos collectivités) dont les tonnages sont en baisse constante notamment du fait d'audits et de formations réalisés depuis 2018. Par ailleurs, des apporteurs privés contribuent aux tonnages traités par l'installation. Le SMITRED Ouest d'Armor a conservé, début 2021, le marché de collecte et traitement des DASRI des hôpitaux du territoire pour la période 2021-2025 en remportant l'appel d'offre du Groupement Hospitalier du Territoire d'Armor. Pour 2024, l'objectif est de recharger à hauteur d'environ 100 t avec de nouveaux apports privés.

Enfin, comme les années précédentes, et en accord avec le Plan Régional de Gestion des Déchets qui incite à la mutualisation des installations de traitement, le SMITRED Ouest d'Armor mettra en œuvre, à chaque fois que cela sera possible, des partenariats avec les syndicats et collectivités Bretonnes. Outre, la convention avec le SIRCOB pour le traitement des OMR du secteur de Callac (Syndicat de traitement de Carhaix) et avec KERVAL pour des apports des plastiques durs et de refus de tri sur leur installation de préparation de CSR, une coopération avec Rennes Métropole, dans le cadre du renouvellement de son UVE, a été menée depuis 2022 (environ 1500 t) et sera poursuivie en 2024 avec une prévision d'apport de 2500 tonnes. Cette coopération permettrait d'évacuer une partie des déchets du SMITRED Ouest d'Armor durant l'arrêt technique de l'UVE du SMITRED Ouest d'Armor en 2025.

4/ ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

4.1/ Perspectives 2024 en fonctionnement

La facturation prévisionnelle 2024, relative au traitement par le des déchets ménagers et assimilés aux collectivités adhérentes, sera de l'ordre de 11 186 000 € HT.

La facturation prévisionnelle 2024, relative au traitement des déchets ménagers et assimilés, est supérieure d'environ 7 % à la facturation prévisionnelle 2023 (Assemblée Générale de décembre 2022 : 10 454 000 € HT).

Cette augmentation est due principalement à la forte diminution des prix de reprise des matériaux issus de la collecte sélective, de l'augmentation de la TGAP, des coûts supplémentaires d'exploitation pour la mise aux normes de l'Unité de valorisation énergétique, risque de pertes de recette sur la vente de chaleur.

Afin de limiter l'impact budgétaire pour les collectivités adhérentes, le SMITRED a augmenté de manière plus conséquentes les tarifs de traitement externes ainsi que les tarifs du compost.

Le passage en filière opérationnelle pour les filières plâtre valorisable et plastiques durs engendrera une diminution des coûts de traitement et donc de la facturation aux collectivités adhérentes à leur mise en place. Cette diminution de facturation peut être évaluée à environ 300 000 € ht en année pleine, pour l'année 2024 cette diminution sera proratisée en fonction de la date de passage effectif de ces filières en opérationnel.

Les tonnages prévisionnels 2024 pris en compte par les collectivités adhérentes sont stables ou en diminution sur certaines filières par rapport aux tonnages traités en 2023.

Concernant la TGAP 2024, elle augmentera de 2 €/tonne pour l'unité de valorisation énergétique, à condition que le SMITRED Ouest d'Armor conserve les dégrèvements liés, notamment, aux performances de valorisation énergétique. Pour rappel, la loi de finance 2019 prévoit en effet une augmentation conséquente de la TGAP à compter de 2021 sur l'incinération et l'enfouissement dont les conséquences financières seront importantes (cf. tableau ci-dessous).

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
UVE – PLF 2019 TGAP Minimum €/t	3	8	11	12	14	15
ENFOUISSEMENT – PLF1 2019 Montant TGAP Minimum €/t	18	30	40	51	58	65

Le coût supplémentaire lié à l'augmentation de la TGAP, sur une base de 55 000 tonnes traité est de 110 000 €.

La taxation complémentaire sur le GNR (Gazole Non Routier) et l'alignement de son prix sur le gazole est entrée en application au 1^{er} janvier 2024. L'alignement du tarif du GNR sur le tarif du Gazole se fera progressivement entre 2024 et 2030.

La masse salariale prévisionnelle pour 2024 va augmenter d'environ 2.30 % en raison d'une part de la revalorisation du point d'indice au 1^{er} janvier 2024, le GVT et la nécessité d'effectuer un 2*8 sur le centre de tri afin de déstocker la collecte sélective.

Le passage à la nomenclature M57 aura un impact sur les charges d'amortissement : les amortissements ne seront plus comptabilisés l'année N+1 mais au prorata temporis à compter de l'acquisition des biens. Les charges d'amortissements prévisionnels augmenteront d'environ 230 000 € liés à la fois aux investissements 2023 ainsi qu'à ceux qui interviendront en 2024.

Sur la base des emprunts contractualisés jusqu'en décembre 2023, les charges financières (intérêts des emprunts) sont en augmentation de 30 000 €.

Les prix de reprise des matériaux prévisionnel pour 2024 sont estimés en baisse d'environ 230 000 € par rapport à 2023.

En ce qui concerne les soutiens des éco-organismes, pour 2024 le montant prévisionnel sera en baisse en raison :

- Du liquidatif 2023 à percevoir en 2024 qui sera d'environ 590 000 € au lieu de 858 000 € pour le liquidatif 2022 perçu en 2023. Le montant des acomptes perçus en 2023 a ainsi été supérieur aux attendus.
- De la fin du barème F et de la suppression du soutien de transition d'un montant de 445 000 € qui serait compensé d'environ pour moitié par une amélioration du soutien des tonnages valorisés (en attente du nouveau barème CITEO non validé à ce jour).

Les recettes provenant de la vente de chaleur et d'électricité sont globalement stable.

Les tarifs de traitement externe (hors collectivités adhérentes) sont en forte augmentation pour 2024 afin d'atténuer les contributions des adhérents.

4.3/ Prévision synthétique du pré budget 2024

Il s'agit d'un pré-budget 2024 en section de fonctionnement en grande masse qui donnera lieu à des ajustements lors de la présentation du budget primitif qui sera soumis à l'approbation du comité syndical en avril 2024.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	DM 2023	BUDGET 2023	PREV BP 2024	EVOL %
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	9 868 000	49 000	9 917 000	9 900 000	-0,17%
O12	CHARGES DE PERSONNEL	4 029 000	-50 000	3 979 000	4 070 000	2,29%
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 508 900	-37 000	2 471 900	2 280 000	-7,76%
66	CHARGES FINANCIERES	305 500	-20 000	285 500	315 000	10,33%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	17 010		17 010	15 000	-11,82%
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	201 427	149 000	350 427	0	
O42	OPERATIONS D'ORDRE	3 295 103		3 295 103	3 530 000	7,13%
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 635		4 635		
	TOTAL	20 229 575	91 000	20 320 575	20 110 000	

RECETTES DE FONCTIONNEMENT						
CHAPITRE	LIBELLE	BP 2023	DM 2023	BUDGET 2023	PREV BP 2024	EVOL %
O13	ATTENUATIONS DE CHARGES	10 000	32 000	42 000	5 000	-88,10%
70	PRODUITS SERVICES DOMAINES VENTES DIVERS	13 963 000	-180 000	13 783 000	13 970 000	1,36%
74	DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	3 900 000	90 000	3 990 000	3 520 000	-11,78%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 430 000	100 000	1 530 000	1 570 000	2,61%
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	11 000	49 000	60 000		
78	REPRISE PROVISION SEMI BUDGETAIRE	220 000		220 000		
O42	OPERATIONS D'ORDRE	375 575		375 575	345 000	-8,14%
OO2	RESULTAT REPORTE N-1	320 000		320 000	700 000	
		20 229 575	91 000	20 320 575	20 110 000	-1,04%

Evolution budgétaire de l'épargne

EPARGNE BUDGETAIRE €	BUDGET 2023	PREV BP 2024 (1)
EPARGNE BRUTE	2 924 163,00	3 185 000,00
CAPITAL EMPRUNT	1 840 000,00	1 980 000,00
EPARGNE NETTE	1 084 163,00	1 205 000,00

L'épargne brute est constituée des charges d'amortissement déduction faite de l'amortissement des subventions.

4.2/ Perspectives 2024 en investissement

Le montant d'investissement réalisé en 2023 s'établit à 2 598 k€ HT pour un montant prévisionnel initial de 3 975 K€.

INVESTISSEMENTS	MONTANT
Divers Travaux chaudronnerie industrielle MODÉCOM AUTOCOM	239 762
Report 2023	30 000
Centre de tri CS Achat nacelle GMAO AMO flux développement Travaux flux dev 2024	1 000 000
Report 2023	20 000
UVE Remplacement échangeur AMO et travaux ELEC AUTO	710 000
Report 2023	190 000
Réaménagement arrière du site MO Bâtiment Box machefer affiné Hangar GPL 185 m2 AMO et travaux VRD	765 000
Report 2023	45 000
Nouvelle filière biodéchets AMO et MO hygiénisation déconditionnement	250 000
Matériel transport et traitement Réfection camion plateau Renouvellement broyeur	470 000
Report 2023	350 000
Centre de transfert Plouisy Plourivo	60 000
Garage poids lourd Outils spéciaux	20 000
Reseau chaleur AMO Travaux réaménagement interne	140 000
Report 2023	

Investissement 2024 3 654 762

Dont report 2023 635 000

Les principaux investissements prévisionnels pour 2024 concernent :

UNITE DE VALORISATION ENERGETIQUE

Il est prévu le remplacement d'un échangeur sur fumées à l'unité catalytique, ainsi que la fiabilisation de la gestion des effluents liquides, le site étant sans aucune rejet liquide.

CENTRE DE TRI DES COLLECTES SELECTIVES

L'Etat a adopté par décret en 2023 le flux développement imposant une réorganisation complète des flux triés pour fin 2025. Un diagnostic technique est en cours. Il s'agit également d'améliorer la capacité de traitement du centre de tri, afin de revenir à un fonctionnement sur un seul poste et supprimer l'obsolescence matérielle, l'objectif étant de pérenniser le centre de tri pour de nombreuses années. L'ensemble des aménagements nécessaires seront réalisés en 2024 pour une réalisation des travaux en 2024 et 2025.

UNITE DE COMPOSTAGE DES ORDURES MENAGERES

La loi AGECE contraint à une fermeture au plus tard fin 2026, la valorisation des composts d'ordures ménagères étant interdite dès 2027. Des réflexions doivent s'engager sur le devenir du site de Pleumeur-Bodou et sur la manière de compenser cette perte de capacité de traitement.

AMENAGEMENTS HALL DE MISE EN BALLES ET HANGAR GARAGE POIDS LOURD

Des aménagements sous le hall de mise en balles vont être réalisés afin de préparer la décennale chaudière de 2025 ainsi que la construction d'un hangar matériel pour le garage poids lourd.

RENOUVELLEMENT MATERIEL

Il est programmé le renouvellement d'un broyeur de végétaux, ainsi que l'acquisition d'une nacelle de 20 m.

RESEAU DE CHALEUR

Des usages de chauffage de locaux vont être développés sur le site afin d'améliorer la performance énergétique.

DIVERS

Des travaux de chaudronnerie sont prévus pour maintenir les installations.

4.3/ Bilan PPI 2020 à 2024

L'étude d'audit commanditée par LTC et GPA et réalisée par RESSOURCES CONSULTANTS FINANCES, étude intitulée Document de prospective et livrée en décembre 2019 avait validé un plan pluriannuel d'investissements sur la période 2020 à

2025 d'un montant de 20,5 millions d'euros, afin de conserver une trajectoire budgétaire maîtrisée. Déduction faite des subventions projetées sur les filières tri et compostage, le PPI projeté à fin 2025 s'établit à 19 millions d'euros, soit 1,5 millions en deçà du PPI de RCF.

PLAN PLURIANNUEL DES INVESTISSEMENTS									
SECTION		2020	2021	2022	2023	2024	2025	Totaux	
100	DIVERS	278 986	47 026	699 836	166 642	239 762	275 000	1 707 254	8,31
200	CENTRE DE TRI CS	121 000	244 290	153 057	127 625	1 000 000	1 680 000	3 325 972	16,20
300	UNITE ENCOMBRANTS	0	0	242 000	0	0	0	242 000	1,18
400	UVE	6 800	238 726	868 394	1 172 311	710 000	80 000	3 076 231	14,98
500	CONNEXES UVE	3 275	470 370	1 082 558	162 100	505 000	135 000	2 358 303	11,49
600	COMPOSTAGE	383 289	29 662	93 212	268 585	250 000	2 450 000	3 474 747	16,92
700	AUTRES INFRAS	2 031 190	377 713	331 000	14 150	400 000	0	3 154 053	15,36
800	TRANSPORT	166 280	133 638	397 184	447 299	350 000	555 000	2 049 401	9,98
900	CENTRES TRANSFERT	38 414	330 460	116 355	239 550	60 000	8 000	792 779	3,86
1000	RESEAU CHALEUR	43 415	120 434	48 143	0	140 000	0	351 991	1,71
TOTAL DEPENSE EQUIPEMENT		3 072 851	1 992 318	4 031 740	2 598 262	3 654 762	5 183 000	20 532 732	100,00
PPI RCF		3 840 000	2 458 000	2 420 000	1 985 000	2 050 000	7 800 000	20 553 000	
SUBVENTION					24 500	650 000	900 000		
EMPRUNT		2 150 000	600 000	2 000 000	1 350 000				
ENCOURS DETTE		15 898 867	14 873 720	15 181 440	14 705 235				
EPARGNE NETTE		922 651	1 392 318	2 031 740	1 223 762				

Les montants d'investissements réalisés et projetés sont répartis de manière équilibrée à hauteur de 50% entre les filières TRI, COMPOSTAGE et VALORISATION ENERGETIQUE, 30 % sur les transports et infrastructures associées (centres de transferts, garage poids lourds...), les 20% restants étant affectés aux autres activités (broyage bois et végétaux, plateformes végétaux bois et mâchefers, réseau de chaleur, DASRI...).

Une nouvelle étude prospective sera commanditée par le SMITRED en 2024 et engagée sur la période 2025-2029.

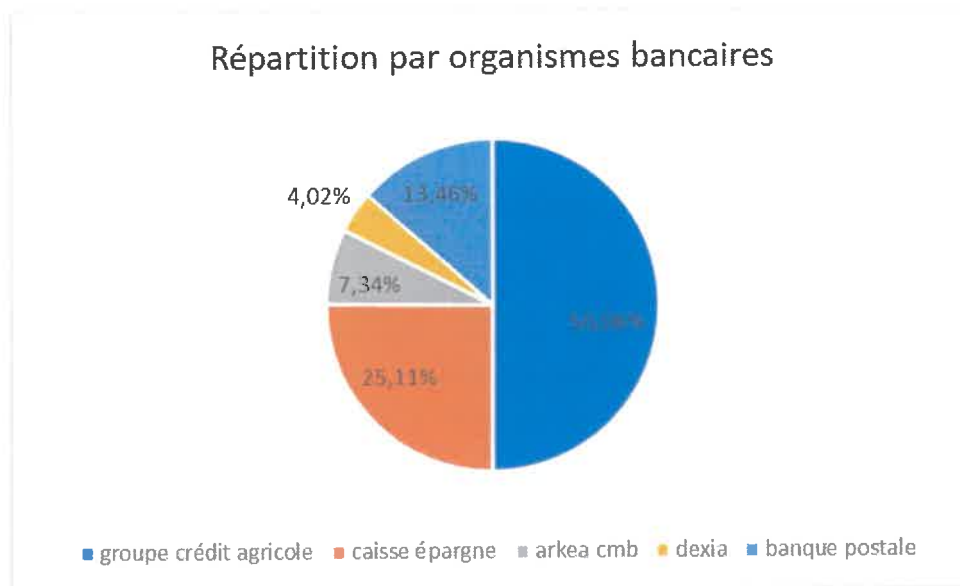
5/ STRUCTURE ET GESTION DE LA DETTE DU SMITRED

5.1/ Situation de la dette

Dette globale au 31/12/2022	Dette globale au 31/12/2023
13 181 440.75 €	13 355 235.85 €
15 181 440.75 € (1) (avec deux emprunts de 900 000 € et 1 100 000 € contractualisé en décembre 2022 et qui ont été mobilisés sur 2023)	14 705 235.85 € (1) (avec un emprunt de 1 350 000 € contractualisé en décembre 2023 qui sera mobilisable sur 2024)

(1) Un emprunt de 1 350 000 € a été contractualisé en mobilisable sur 2024.

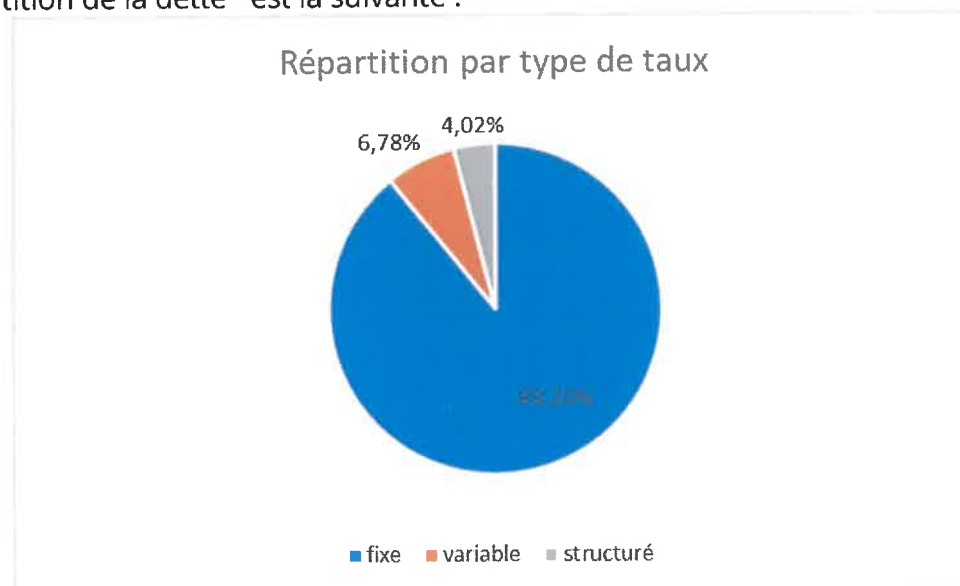
Le SMITRED Ouest d'Armor détient 22 contrats* de prêts souscrits auprès de 5 établissements prêteurs :



* y compris l'emprunt contractualisé en décembre 2023

5.2/ La structure de la dette

La répartition de la dette* est la suivante :



* y compris l'emprunt contractualisé en décembre 2023

Dettes en taux fixe

La dette en taux fixe comprend 20 emprunts (en prenant en compte l'emprunt contractualisé en taux fixe en 2023). Les taux fixes vont de 0.20 % à 4.76 % (l'emprunt contractualisé en 2023 est en taux fixe de 3.76 % sur 15 ans).

Dettes en taux variable

La dette en taux variable comprend 1 emprunt (le taux était à 4.56 % à valeur décembre 2023).

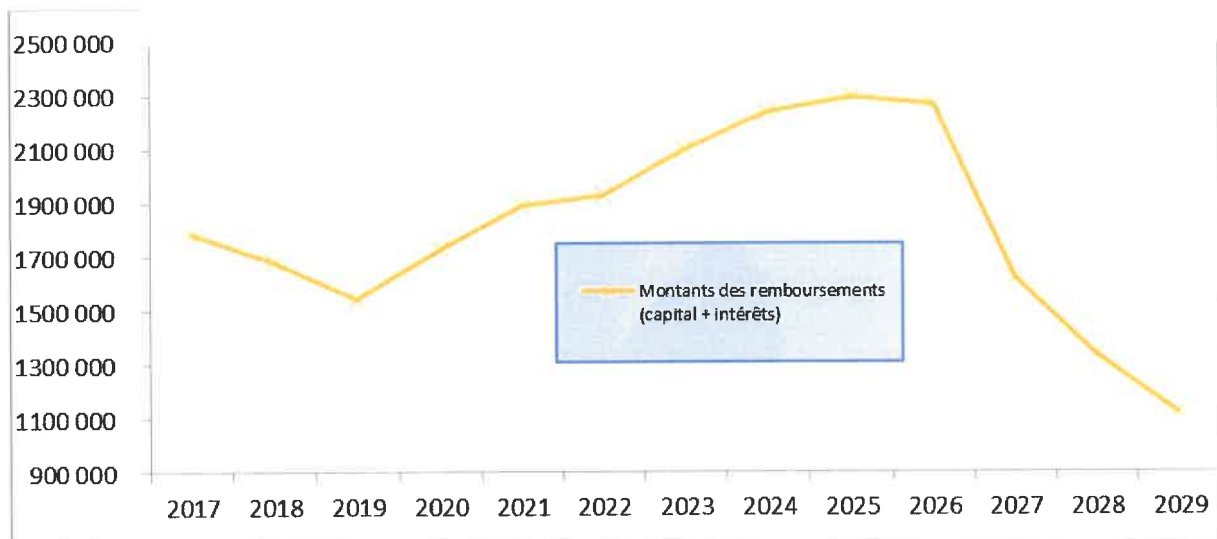
Dettes en taux structuré

Il y a un emprunt à taux structuré (barrière simple sans effet de levier) dont le taux actuel est un taux fixe de 3.25 %. Il s'agit d'un emprunt à barrière simple sur l'euribor 12 mois c'est-à-dire que tant que l'euribor 12 mois ne dépasse pas 5.50 %, le taux pratiqué est un taux fixe de 3.25 % et si l'euribor 12 mois dépasse 5.50 %, le taux pratiqué est un taux variable « euribor 12 mois + 0.09 ». Cet emprunt a été contractualisé en 2006 et le taux appliqué a toujours été de 3.25 %. La valeur de l'euribor 12 mois est de 3.537 % au 2 février 2024.

Le SMITRED Ouest d'Armor n'a donc pas d'emprunts dit « toxiques ».

5.3/ Perspectives d'évolution de la dette actuelle

EVOLUTION DES REMBOURSEMENTS DE LA DETTE ACTUELLE EN EUROS



Le montant des charges annuelles d'emprunts de 2024 augmentera d'environ 135 000 €.

6/ CONCLUSION

La vigilance du SMITRED Ouest d'Armor à maîtriser ses coûts de fonctionnement permet de conserver des performances élevées au niveau environnemental et économique grâce à l'optimisation et au développement de ses outils de traitement.